

2019-29

LES ENJEUX RELATIFS AUX CONDITIONS D'ÉLEVAGE, DE TRANSPORT ET D'ABATTAGE EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL (BEA)

Les questions relatives au bien-être des animaux (BEA) d'élevage font l'objet d'intenses débats sociétaux. En effet, elles interrogent le lien entre l'homme et l'animal, le rapport à la mort et à l'environnement, les modes de production et plus globalement les systèmes agricoles et agroalimentaires.

Le CESE aborde ce thème non pas sous le seul prisme des animaux et de leur sensibilité mais l'élargit à la question du travail, des salariés et éleveurs. Elle constitue un prérequis fondamental au bien-être animal, qui s'intègre dans le concept du « One welfare », un seul bien-être, en comprenant aussi les enjeux relatifs au climat et à l'environnement car les impacts en termes d'émissions de gaz à effet et de rejets d'effluents peuvent fortement varier selon les pratiques mises en œuvre. Les plus vertueuses d'entre elles offrent des aménités y compris en termes de dynamisme des territoires.

C'est donc sur cette base que le CESE formule sa propre définition du BEA.

Aujourd'hui, certains modes d'élevage et d'abattage « industrialisés » ainsi que les transports qui en résultent,

font l'objet de virulentes critiques médiatisées qui ont un retentissement significatif dans l'opinion publique. Elles émanent notamment d'associations dont certaines utilisent des méthodes radicales. Dans ce contexte, de plus en plus de consommateurs sont sensibilisés à cette question, certains vont même jusqu'à réduire leur consommation de viande, voire à la supprimer, mais seule 2% de la population est végétarienne. C'est également ce qui motive les transformateurs et distributeurs de produits alimentaires, qui s'emparent du sujet pour chercher à valoriser des produits plus respectueux du BEA.

Convaincue qu'il est indispensable d'engager sans attendre une profonde mutation, notre assemblée propose un ensemble de mesures visant à améliorer les conditions de vie des animaux ainsi que celles des femmes et des hommes qui travaillent à leur contact. Ces préconisations qui requièrent des évolutions du cadre juridique et des politiques publiques, exigent la mobilisation de l'ensemble des acteurs des filières et des territoires, en s'appuyant sur les choix des consommateurs.



Anne Garreta

est membre de la direction Fédérale de la Fédération nationale agroalimentaire et forestière CGT, responsable syndicale de l'activité agricole et agroalimentaire en Occitanie et vice-présidente de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation où elle représente le groupe de la CGT.

Contact :

anne.garreta@lecese.fr
01-44-43-62-22



Marie-Noëlle Orain

est éleveuse en Loire Atlantique. Elle siège au CESE à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation en tant que personnalité associée.

Contact :

marie-noëlle.orain@lecese.fr
01-44-43-62-22

« Il ne saurait y avoir de bien-être des animaux de production sans des conditions de vie et de travail satisfaisantes pour les êtres humains en charge de leur élevage, transport et abattage. Elles constituent un prérequis fondamental en s'intégrant dans le concept du « One welfare » qui comprend aussi la préservation de l'environnement. »

- **S'appuyer sur les territoires et les filières pour faire évoluer les systèmes de production**
 - Mettre en œuvre un plan national pour assurer un maillage territorial équilibré des abattoirs de proximité notamment publics, en intégrant des solutions alternatives comme les abattoirs mobiles et les caissons d'abattage
 - Intégrer systématiquement dans les plans de filières les problématiques relatives au bien-être animal (BEA) pour favoriser et accompagner les transitions (réorienter le secteur de l'élevage bovin allaitant sur le marché intérieur, éviter la destruction de jeunes animaux actuellement sans valeur économique)
- **Privilégier des modes d'élevage respectueux du BEA et de l'environnement grâce à la réglementation et aux politiques publiques**
 - Faire progresser la réglementation européenne relative au BEA : élargissement à toutes les filières, renforcement des normes (réduction des densités, interdiction de certaines pratiques), harmonisation et amélioration des contrôles
 - Veiller à une application stricte de la réglementation en France et au sein de l'UE grâce à la création d'emplois publics et un renforcement des contrôles publics et/ou indépendants
 - Inclure dans les procédures d'autorisation des installations classées, la prise en compte du BEA et de conditions de travail conformes à cet objectif
 - Prévoir dans les dispositions et les orientations à court et moyen termes de la PAC, des mesures financières incitatives destinées à favoriser et accompagner les transitions vers des pratiques respectueuses des animaux, des hommes, des milieux naturels et du climat
- **Améliorer les conditions de transport des animaux**
 - Renforcer la réglementation (réduire les durées de transport d'animaux vivants par camion, à terme limitation à 8 heures dans l'UE) et intensifier les contrôles
- **Garantir de bonnes conditions d'abattage**
 - Permettre aux salariés d'exercer leur métier dans de bonnes conditions (réduction des cadences, diminution du temps de travail, prise en compte de la pénibilité via les conventions collectives et les accords de branches...)
 - Rendre obligatoire l'étourdissement (réversible ou effectué immédiatement après le geste rituel) pour concilier rites et réduction de la souffrance lors de la mise à mort
 - Consacrer des moyens financiers supplémentaires aux services et à l'inspection vétérinaires, notamment ante-mortem via l'augmentation de la redevance sanitaire.
 - Emettre de fortes réserves quant à l'installation des caméras dans les abattoirs, celles-ci ne pouvant se substituer à l'inspection du vivant (respect du droit du travail des salariés)
- **Réorienter la recherche**
 - Amplifier les travaux de recherche fondamentale visant à rendre plus vertueux les modes d'élevage (BEA, impacts environnementaux et climatiques, bâtiments d'élevage, techniques d'abattage)
 - Réorienter la recherche et ses financements vers une sélection génétique respectueuse du BEA (rusticité des animaux, mixité des races...)
- **Rendre accessible et mobiliser la formation tout au long de la vie**
 - Intégrer dans les référentiels de formation et de certification des métiers des filières animales la dimension BEA en y intégrant les relations humain/animal et ses enjeux
- **Empêcher l'importation de viande qui ne respecte pas le bien-être animal**
 - Inclure systématiquement le BEA dans les accords de libre-échange pour interdire les importations de viande ne répondant pas aux normes en vigueur en Europe. La ratification de ces accords en l'état n'est donc pas possible.
- **Responsabiliser les consommateurs et répondre à leurs attentes**
 - Mettre en place au niveau français, un étiquetage contrôlé par les pouvoirs publics pour fournir une information claire quant aux conditions d'élevage, de transports et d'abattage des animaux
 - S'appuyer sur la restauration collective pour inciter à adapter la proportion de produits carnés, en privilégiant la connaissance de l'origine, la qualité et la diversité des apports en protéines (animales ou végétales)
 - Systématiser un volet BEA dans les cahiers des charges des produits sous signe officiel de qualité et d'origine